



## attestation employeur contre un salarié

Par **nana59260**, le **22/09/2012 à 16:31**

bonjour, j'ai été licencié le 9 novembre pour faute grave j'attaque au prud'homme et ici l'employeur a fourni des attestations de 5 personnes signée a différentes du 11-12-11 et ensuite en avril et mai 2012 ont t'il le droit ou y a t'il un délai pour faire une attestation car du 9 novembre date du licenciement mais nettoyage de mon bureau le 15 novembre pour mes affaire il y a presque un mois merci de votre réponse cela va m'aider pour poursuivre mon affaire ou si je dois la classer merci encore

Par **P.M.**, le **22/09/2012 à 17:15**

Bonjour,  
De toute façon, il en serait de l'appréciation du Conseil de Prud'Hommes pour savoir s'il doit retenir ces attestations sur une éventuelle contestation de votre part notamment dans vos conclusions...